



ETAT-CIVIL

Les infos utiles pour aller voter !

Retrouvez toutes les infos utiles pour voter à Petit-Quevilly les 10 et 24 avril prochains

Publié le 28 mars 2022

Les prochaines élections présidentielles approchent. Le 1er tour aura lieu le 10 avril et le second tour le 24 avril 2022.

- › Les bureaux de vote à Petit-Quevilly sont ouverts de 8h à 19h
- › Vous pouvez consulter la liste et les programmes des candidats en cliquant [ici](#) ↗
- › Le bureau centralisateur est situé à l'Hôtel de Ville (Place Henri Barbusse)

Conditions de vote

- › Avoir au moins 18 ans.
- › Disposer de la nationalité française
- › Jouir de ses droits civils et politiques
- › Être inscrit sur les listes électorales (Vous pouvez vérifier votre inscription et votre bureau de rattachement [en cliquant ici](#) ↗)



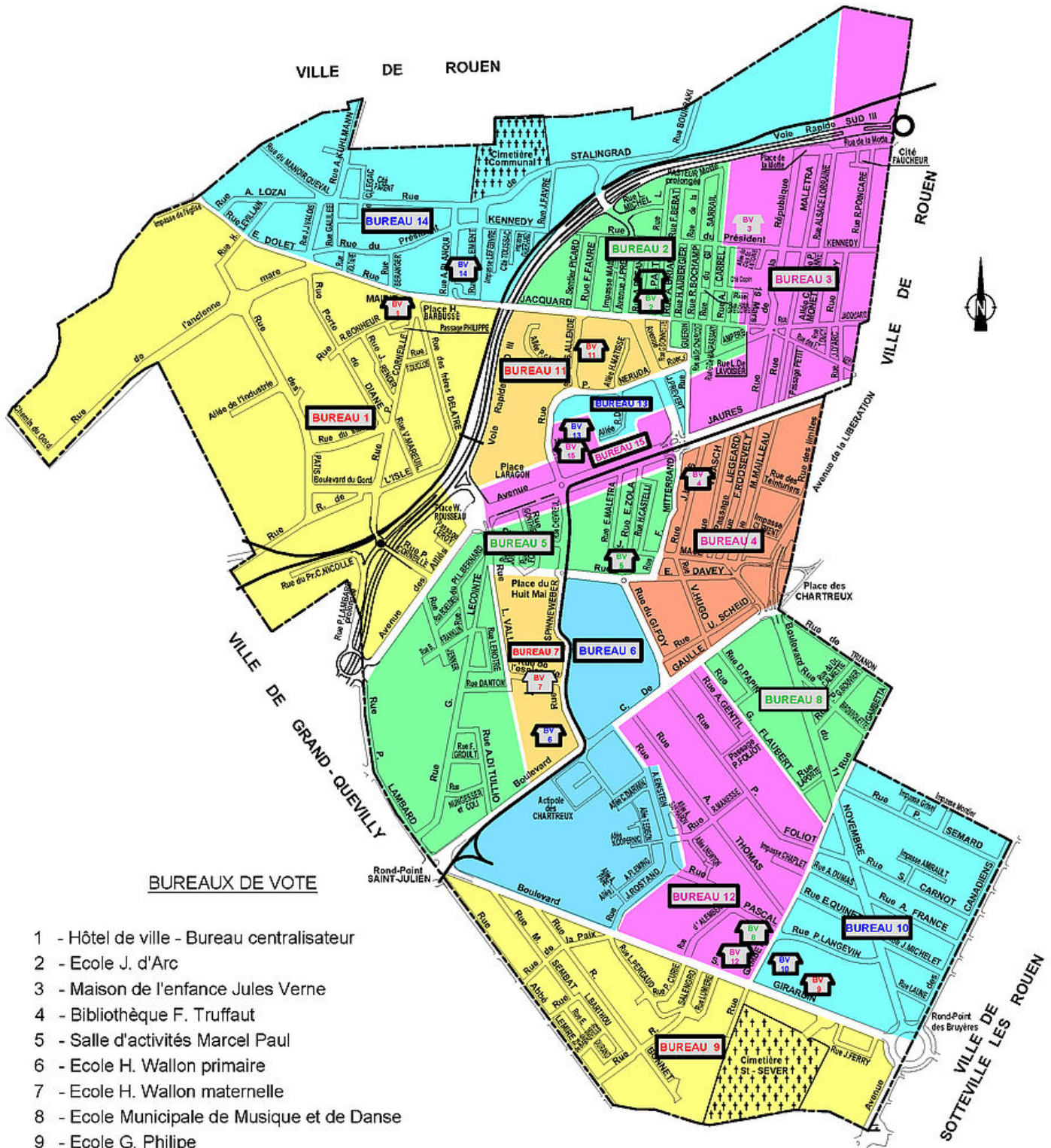
La présentation d'une pièce d'identité est indispensable pour pouvoir voter.

Procuration

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration. [Plus d'informations sur les modalités.](#) ↗

Plan des bureaux de vote à Petit-Quevilly

REPARTITION DES ELECTEURS



BUREAUX DE VOTE

- 1 - Hôtel de ville - Bureau centralisateur
- 2 - Ecole J. d'Arc
- 3 - Maison de l'enfance Jules Verne
- 4 - Bibliothèque F. Truffaut
- 5 - Salle d'activités Marcel Paul
- 6 - Ecole H. Wallon primaire
- 7 - Ecole H. Wallon maternelle
- 8 - Ecole Municipale de Musique et de Danse
- 9 - Ecole G. Philipe
- 10 - Ecole G. Méret
- 11 - Ecole P. Picasso
- 12 - Ecole Municipale de Musique et de Danse
- 13 - Ecole L. de Saint-Just
- 14 - Ecole J.B. Clément
- 15 - Ecole E. Triolet



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00